

Derrière un œuf, une batterie de réglementations

PAR GÉRALDINE WOESSNER

Au couvoir

- Contrôle sanitaire et de biosécurité
 - Fin du broyage des poussins : ovosexage obligatoire pour tous les poussins de souche brune qui sont nés depuis le 1^{er} janvier 2023.

Normes vétérinaires

- La DDPP fournit une charte sanitaire stricte. Aucun antibiotique n'est autorisé, sauf en cas de nécessité.
- Un vétérinaire agréé délivre les ordonnances. Un antibiogramme est réalisé en laboratoire avant toute prescription.

Normes sanitaires

- Limitation des entrées dans le bâtiment. Sas sanitaire, vêtements dédiés, sens de circulation.
- Registre des visiteurs obligatoire.
- Désinfection intégrale des bâtiments et analyses d'eau à chaque arrivée de poulettes (tous les quatorze mois).
- Archivage du protocole de nettoyage et des produits utilisés.
- Toutes les quatorze semaines, recherche de salmonelles dans les fientes et poussières. Si une présence est détectée, l'élevage est abattu. Des analyses intermédiaires peuvent être exigées toutes les sept semaines.
- Bilan sanitaire d'élevage tous les ans par le vétérinaire.
- Formation obligatoire en biosécurité.
- Analyses annuelles microbiologiques et physico-chimiques des eaux aux abords du bâtiment.
- Plans de dératissage (pluriannuels).

15,3
milliards d'œufs

C'est la consommation des Français en 2023, soit 225 œufs/an/habitant, dont 38% sous la forme d'ovoproduits (gâteaux, plats cuisinés, sauces...).

50 millions
de poules pondeuses en France.

2100
élevages

500
élevages de poulettes
(les futures pondeuses)

Normes alimentaires

- La nature et l'origine de chaque aliment sont tracées et répertoriées selon un cahier des charges précis.
- Plans de contrôle rigoureux : recherche de traces de pesticides, de métaux lourds, d'OGM...

Le bâtiment

- Des normes strictes encadrent la surface minimale par poule, la hauteur des perchoirs, le nombre de pipettes à eau, la longueur des mangeoires, la surface du nid et des litières, le format des caillebotis, les gouttières, la gestion des fientes.
- En cas d'accès à l'extérieur, la réglementation encadre le format des trappes et l'ensemble du parcours : 4 m² par poule (5 m² en bio et Label rouge), présence d'ombre...

Norme environnementale.

- Analyse de fient annuelle pour déterminer le pourcentage de matière sèche. À moins de 68% les fientes doivent être stockées dans un bâtiment annexe, bétonné.

Normes de conditionnement des œufs

- Si plus de 1/8^e de la surface de la coquille est sale, l'œuf est détruit.
- Chaque œuf porte 7 mentions obligatoires : numéro d'élevage, adresse du producteur, code œuf, date de ponte, date de livraison...
- Au centre de conditionnement agréé, les œufs sont mirés (pour écarter la présence d'embryon), puis tamponnés.